



Communauté de Communes  
**PONTHIEU-MARQUENTERRE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
Somme

## Délibération du Conseil Communautaire de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

Séance du mardi 03 octobre 2023

Le trois octobre deux mille vingt-trois à 16h00, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle du Casino de Crécy en Ponthieu, sous la présidence de Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN).

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
96	65	79

<b>DELIBERATION N° DE_2023_109</b>
<i>Adhésion au groupement de commandes Somme numérique_com fixe tél et autres_convention</i>

Date de la convocation
22 septembre 2023

Date d'affichage
22 septembre 2023

<b>VOTES</b>
<b>EXPRIMES : 73</b>
<b>POUR : 71</b>
<b>CONTRE : 2</b>
<b>ABSTENTIONS : 1</b>
NPPV : 5

**Présents :** Monsieur Pascal Farcy (AGENVILLERS), Monsieur Bruno Balesdent (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Antoine Berthe (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Claude Patte (ARGOULES), Monsieur Thibault Bourgois (ARRY), Monsieur Grégory Dufour (BERNAY EN PONTHIEU), Monsieur Xavier Bordet (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Marcel Gamard (BRUCAMPS), Monsieur René Cat (BUIGNY L'ABBE), Monsieur Eric Mouton (BUIGNY SAINT MACLOU), Monsieur Mathieu Doyer (BUSSUS BUSSUEL), Monsieur Eric Farcy (CANCHY), Monsieur Franck Bouchez (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Damien Briet (ERGNIES), Madame Maïté Beron (DOMQUEUR), Monsieur Olivier Gerard (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Madame Isabelle Alexandre (ESTREES LES CRECY), Monsieur Guy Taeck (FAVIERES), Monsieur Daniel Wallet (FOREST L ABBAYE), Monsieur Alain Baillet (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Eric Kraemer (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Bruno Guillot (FROYELLES), Madame Odile Doublet (LE BOISLE), Monsieur Jean-Paul Pruvot (GORENFLOS), Monsieur Fabien Carpentier (GUESCHART), Monsieur Frédéric Noel (HAUTVILLERS-OUVILLE), Madame Véronique Delorme (LE CROTOY), Monsieur Philippe Evrard (LE CROTOY), Madame Marie Jeanne Merlin (LE CROTOY), Monsieur Pierre Delcourt (LE TITRE), Monsieur Philippe Parment (MACHY), Monsieur Dominique Delannoy (DOMVAST), Monsieur Laurent Sauvage (VILLERS-SOUS-AILLY), Monsieur Christophe Damet (MAISON-PONTHIEU), Monsieur Philippe Pierrin (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Jean Luc Martin (FOREST-MONTIERS), Monsieur Yves Crepy (MOUFLERS), Monsieur Claude Hertaault (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur José Conty (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Jean Charles Boucart (NOUVION), Madame Laurence Croiset (NOUVION), Monsieur Maurice Forestier (NOUVION), Monsieur Jean Marie Pecquet (LONG), Monsieur Bernard Monflhier (NOUVION), Monsieur Yves Balamo (NOUVION), Monsieur Jean Louis (PONCHES-ESTR)

RF  
Préfecture de la Somme  
Contrôle de légalité  
Date de reception de l'AR: 05/10/2023  
080-200070936-DE\_2023\_109-DE

(PONT-REMY), Madame Annie ROUCOUX (PONT-REMY), Monsieur Jean-Jacques JAMEAS (PORT-LE-GRAND), Monsieur Frédéric BOURGOIS (QUEND), Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE), Madame Dany HAREUX (RUE), Monsieur Joanny LEPAYSAN (RUE), Monsieur Joël PORQUET (RUE), Monsieur Jacky THUEUX (RUE), Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Madame Rachel WATTEBLÉ (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX), Monsieur Dominique LECERF (VRON), Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCCOURT-BUSSUS), Madame Valérie-Anne CANAL (YVRENCH), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCHÉUX)

**Elus représentés ayant donné pouvoir :** Madame Christine VANHEE (CRECY EN PONTHEU) représentée par Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHEU), Madame Marie Josée VAN RIEK ONGHENA (FORT-MAHON-PLAGE) représentée par Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX) représenté par Monsieur Pascal FARCY (AGENVILLERS), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) représenté par Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL) représenté par Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTHEU) représenté par Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX) représenté par Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Gérard LOUVET (PONT-REMY) représenté par Madame Annie ROUCOUX (PONT-REMY), Monsieur Marc VOLANT (QUEND) représenté par Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Madame Gisèle CAROUGE (RUE) représentée par Monsieur Joanny LEPAYSAN (RUE), Madame Anita MAGNIER (RUE) représentée par Madame Dany HAREUX (RUE), Monsieur Richard RENARD (RUE) représenté par Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur Yves MONIN (ST RIQUIER) représenté par Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Patrick SOUBRY (VRON) représenté par Monsieur Dominique LECERF (VRON)

**Absent(s) :** Monsieur Vincent MAILLY (BOUFFLERS), Monsieur James HECQUET (COULONVILLERS), Monsieur Hervé LEVEL (CRAMONT), Monsieur Michel KLAPSIA (CRECY EN PONTHEU), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS), Monsieur Philippe SELLIER (NEUILLY LE DIEN), Monsieur Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES), Monsieur Jean Michel NOIRET (LE CROTOY), Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTHEU) suppléé par Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHEU), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRIVAL) suppléé par Monsieur Yvon RAYMOND (PONCHES-ESTRIVAL), Monsieur Henri POUPART (PONTHOILE), Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE)

**Excusé(s) :** Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL), Monsieur Daniel FOUCONNIER (GAPENNES), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT)

**A été nommé(e) secrétaire :** Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER)

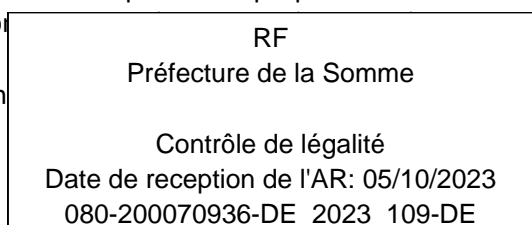
**Objet de la Délibération :** adhésion au groupement de commandes Somme Numérique\_communications fixe téléphoniques et autres\_\_adoption de la convention

Face aux besoins d'assistance des collectivités et établissements publics remontés par l'assistance de Somme Numérique, aux prix fluctuants sur le marché, à la volatilité et la complexité technique des offres, les équipes de Somme Numérique ont réalisé un recensement pour juger de l'opportunité d'élargir le périmètre du groupement de commandes télécoms. Pour donner suite à ce sourcing, il a été décidé d'inclure à ce groupement la possibilité de passer des marchés dans le domaine des technologies et moyens d'impression.

Pour ce groupement, le rôle de coordonnateur de Somme Numérique s'arrête à la notification et à la coordination du groupement. Les membres exécuteront les marchés pour leurs propres besoins.

L'intérêt du groupement de commandes est la coordination œuvre des services suivants :

- Services de communications électroniques, de con



- Technologies et moyens d'impression.

Les marchés publics ou accords-cadres destinés à la mise en œuvre des prestations, objet de convention en annexe, sont désignés ci-après comme « les marchés publics ».

Vu les statuts de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1414-3 ;  
Vu le Code de la commande publique notamment les articles L. 2113-6 à L. 2113-8;  
Vu l'offre de services proposée par le syndicat mixte Somme Numérique,  
Vu les statuts du syndicat mixte Somme Numérique ;  
Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes « usages numériques »,  
Vu la délibération du Comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique du 10 mai 2023 portant approbation de l'acte constitutif du groupement de commande ;  
Considérant l'intérêt pour la Collectivité Communes de Ponthieu-Marquenterre d'adhérer au groupement de commande « usages numériques » coordonné par le syndicat mixte Somme Numérique.

Le conseil communautaire décide, à la majorité ;

- D'adhérer au groupement de commande porté par Somme Numérique relatifs aux marchés publics suivants : Services de communications électroniques, de connectivité associée et d'équipements associés, Technologies et moyens d'impression, selon le besoin de la collectivité,
- D'autoriser le président à signer la convention constitutive du groupement et toute autre pièce relative au fonctionnement du groupement et à l'exécution des marchés à venir, telle que jointe en annexe.

#### Résultats des votes

##### Pour : 71

Berthe Antoine  
Balesdent Bruno  
Patte Claude  
Bordet Xavier  
Gamard Marcel  
Mouton Eric  
Cat René  
Farcy Eric  
Bouchez Franck  
Vanhée Christine représentée par Bouchez Franck  
Gérard Olivier  
Beron Maïté  
Delannoy Dominique  
Briet Damien  
Alexandre Isabelle  
Taeck Guy  
Wallet Daniel  
Baillet Alain  
Kraemer Eric  
Van Riek Onghena Marie Josée représentée par Baillet Alain  
Guillot Bruno  
Pruvot Jean Paul  
Carpentier Fabien  
Noël Frédéric  
Doublet Odile  
Evrard Philippe  
Hornoy Arnaud, représenté par Philippe Evrard

RF Préfecture de la Somme  Contrôle de légalité Date de reception de l'AR: 05/10/2023 080-200070936-DE_2023_109-DE
---

Delorme Véronique  
Merlin Marie Jeanne  
Delcourt Pierre  
Pecquet Jean Marie  
Pley Olivier représenté par Parment Philippe  
Parment Philippe  
Bacquet Antoine suppléé par Damet Christophe  
Pierrin Philippe  
Gallet Gérard représenté par Wallet Daniel  
Crépy Yves  
Hertault Claude  
Conty José  
Forestier Maurice  
Croiset Laurence  
Monflier Bernard  
Basalmo Martial  
Dubois Daniel représenté par Berthe Antoine  
Pouilly Alain suppléé par Raymond Yvon  
Roucoux Annie  
Ducastel Mesjri Sophie  
Louvet Gérard représenté par Roucoux Annie  
Jaméas Jean Jacques  
Volant Marc représenté par Fourdinier Marie Claire  
Fourdinier Marie Claire  
Bourgeois Frédéric  
Bost Patrick  
Thueux Jacky  
Magnier Annita représentée par Hareux Dany  
Porquet Joël  
Hareux Dany  
Lepaysan Joanny  
Carouge Gisèle représentée par Lepaysan Joanny  
Richard Renard représenté par Claude Hertault  
Wattebled Rachel  
Martin Jocelyne  
Monin Yves, représenté par Martin Jocelyne  
Farcy Joël  
Sauvage Laurent  
Patricia Poupert  
Soubry Patrick représenté par Lecerf Dominique  
Lecerf Dominique  
Marcassin Daniel  
Canal Valérie-Anne  
Miannay Thierry

Contre : 2

Farcy Pascal  
Deleens Stéphane représenté par Farcy Pascal

Abstention : 1

Boucart Jean-Charles

RF  
Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité  
Date de reception de l'AR: 05/10/2023  
080-200070936-DE\_2023\_109-DE

Ne prennent pas part au vote : 5

Doyer Mathieu  
Bourgois Thibault  
Dufour Grégory  
Martin Jean Luc  
Nester Paul

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,  
Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Claude HERTAULT



RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 05/10/2023

080-200070936-DE\_2023\_109-DE